

Un document inédit sur la révolte dite du papier timbré à Rennes (avril 1675)

«Monseigneur¹

Monsieur d'Argouges nostre premier president² s'estant chargé de vous escrire tout ce qui se passoit au sujet des emotions popullaires qui se sont faictes contre les fermiers du tabac j'escrivis seulement à monsieur de Pomponne³ et à monsieur de Chaulnes⁴ pour leur donner pareils advis et je n'eusse pas manqué dès le mesme temps de me donner l'honneur de vous en informer, sans que mondit sieur d'Argouges me promist de vous en faire mes excuses sur la necessité qui me pressoit d'estre incessamment à donner les ordres dans les lieux que je croyois estre necessaire pour empescher et m'opposer aux desordres qu'on voyoit sans cela indubitables de la part d'une canaille mutinée et presque en fureur mais, monseigneur a present que tout paroist en tranquillité, je ne veux pas manquer de vous faire un detail de tout ce qui est venu a ma connoissance pour vous faire connoistre les diligences que j'ay apportées en tout ce qui m'a esté possible.

Le jedy dix septiesme⁵ de ce mois cette tempeste se leva de la maniere dont vous avez sceu les commencements par monsieur le premier président, au retour de chez lequel la canaille se souleva contre le bureau du tabac seis dans un grand placeix de cette ville⁶. Comme dans ce temps la et encore a present on releve le pavé de cette place, les cailloux et pavé se trouverent malheureusement à la main sur le lieu et servirent à cette fascheuse expedition. Ce jour là je revenois de Saint Malo ou j'estois allé pour prevenir le desordre que j'apprehendois plus pour cette ville la que pour celle cy, mon fils⁷ en mon absence et au

¹ La lettre est adressée à Colbert par le procureur général auprès du parlement de Bretagne, André Huchet de La Bédoyère.

² François d'Argouges, premier président du parlement de Breagne de 1661 à 1677.

³ Simon Arnauld de Pomponne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1672-1679), qui comprend alors la Bretagne dans son département.

⁴ Charles d'Albert d'Ailly (1625-1698), troisième duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne de 1670 à 1695. Il est alors à Paris.

⁵ Il s'agit en fait du jedy 18 avril 1675.

⁶ Place du Champ-Jacquet.

⁷ Charles-Marie Huchet de La Bédoyère, reçu en survivance comme procureur général en 1674.

premier bruit se rendit dans la place avec messieurs de Coetlogon fils⁸, Barrin fils con[seill]er⁹ et quelques autres, et tous par de belles parolles arresterent pendant pres de trois heures le cours impetueux de cette populace, mais enfin comme cette journée la se trouvoit belle, il se trouva que la plupart des magistrats, de la noblesse et de la bourgeoisie estoit allée a la promenade hors de la ville, on eut de la peine à amasser du monde pour se mettre en estat de repprimer l'insolence de ces mutins. Ils eurent le temps de piller le tabac et le controlles qui sont l'un auprès de l'autre¹⁰, et d'aller appres au bureau du tymbré¹¹, mais a la fin comme on se fut un peu amassé, voullant aller au bureau des debvoirs¹² on s'y jetta et on en fist un carnage de pres de quarante ou cinquante. Il s'en trouva bien vingt quatre ou vingt cinq de tués ou blessez qui paroissent, mais il y en eu bien autant qui ne paroissent pas.

En arrivant de Saint Malo je trouvay uns de ces insolents dans le fauxbourg, j'en chargeay quelques uns et en mis un autre prisonnier dont je donnay advis a monsieur de Pomponne. Le vendredy je fis ma remontrance et on donna arrest qui deffend les attroupements sur peine de la vie. Ledict jour la canaille ne laissa pas de continuer leurs pillages, mais cela ne s'estendit que sur de petits bureaux qui estoient dans les fauxbourgs pour les entrées de breuvages.

Le samedy sur ce qu'on avoit fait courir le bruit et mesme affiché des placards que l'on vouloit mettre des imposts sur le bled et autres semblables danrées, je mis ma remontrance et fis donner arrest de deffenses de semer de pareils bruits ; inclus monseigneur deux imprimés de ces arrests.

Cela sembloit avoir tout arrêté, cependant mercredy dernier vingt quatre de ce mois cette canaille fist porter des billets dans les classes de ce college ou il y a bien deux mille escoliers et en fisrent mesme afficher aux portes par lesquels on convoit et donnoit assignation aux escoliers de se trouver le lendemain deux heures de l'appres midy au temple de ceux de la Religion pretendue refformée qui est esloigné de cette ville de pres de demie lieue¹³ pour ayder à y mettre le feu. Comme on eut connoissance de ces billets on s'assembla, mais on ne fist aucun cas de cette nouvelle, que comme une chose en l'air et voyant que l'ayant dict haultement, c'estoit une marque qu'ils ne vouloient rien faire. Cependant environ midy comme de la maison de monsieur le premier president¹⁴ on apperceut le feu dans ledict temple, on amassa le plus de noblesse qu'on peut et on sortit environ trois cents bien montés. Je demeuray a la porte de la ville avec les bourgeois pour empescher le desordre qui eust peu arriver en ville, et m'asseurer des habitans qui ne m'abandonnerent pas. En deux heures

⁸ René-Hyacinthe de Coëtlogon, qui a été reçu gouverneur de Rennes en survivance de son père en 1663. Il est par ailleurs capitaine de cavalerie et a servi sous Condé en 1674.

⁹ Sans doute Henry-Louis Barrin, reçu conseiller en 1673.

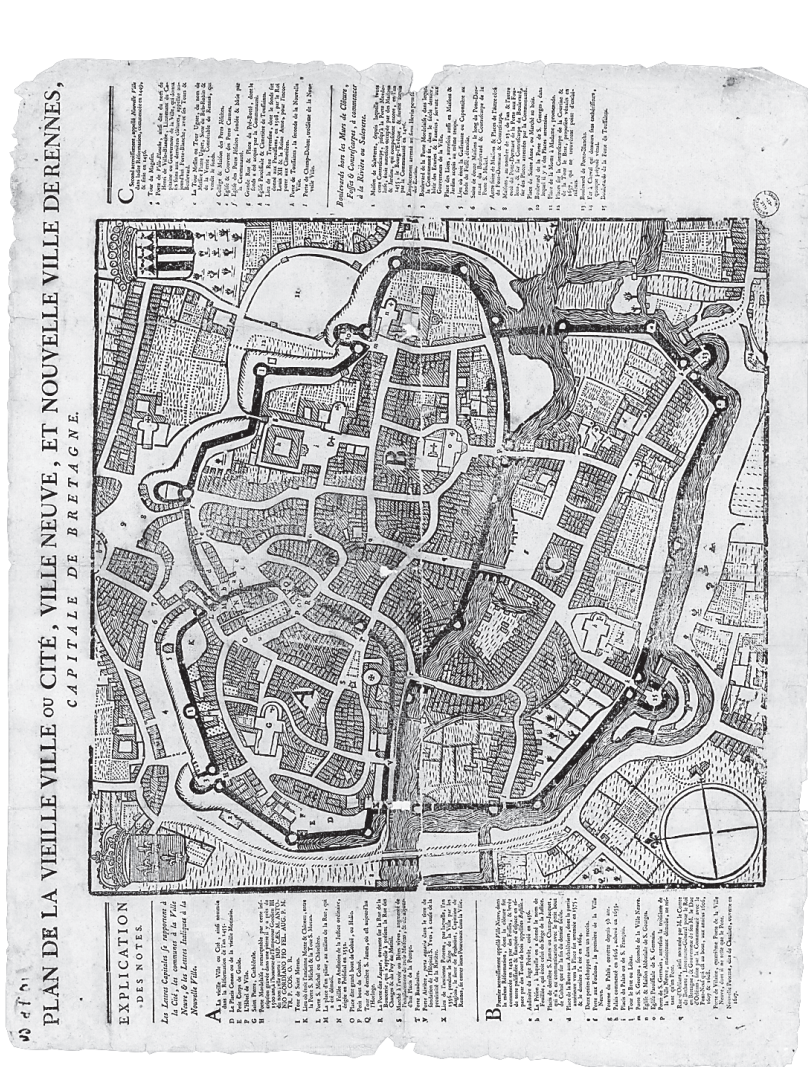
¹⁰ Le bureau du tabac, institué en 1674 au moment de la mise en place du monopole de la vente de ce produit par l'État. Le contrôle des exploits a été institué entre 1669 et 1671, et il s'agit également d'une mesure fiscale.

¹¹ Le papier timbré, dont le bureau se trouvait au rez-de-chaussée du Parlement, a été institué en 1674.

¹² Impôt provincial sur les boissons. Le bureau se trouve rue aux Foulons (actuelle rue Le Bastard).

¹³ Le temple protestant est situé au village de Cleunay.

¹⁴ L'hôtel de d'Argouges, rue des Dames, a une vue de l'autre côté sur les alentours méridionaux et occidentaux de Rennes.



de temps tout le temple fut bruslé, la noblesse ayant sorti sur les trois heures pour faire main basse et arrester les incendiaires. Ils ne trouverent personne aupres dudit temple qu'un boullanger et un petit escolier de sixiesme aagé de quinze a saize ans qui furent amenés prisonniers. Hier Monsieur de Lavardin¹⁵ appres s'estre bien informé de l'estat auquel cet escolier avoit esté arresté et sur son interrogatoire subi devant un conseiller de la cour voyant son innocence et parla a la cour et on le remist en liberté par arrest. Cela a tout a faict appaisé les escoliers et le peuple et tout paroist presentement fort tranquille.

Dès le vingt et neuvieme¹⁶ j'avois voulu mettre ma remonstrance pour faire restablir les bureaux mais comme rien n'estoit encore appaisé et sur le bruit qui couroit de l'arrivée de monsieur de Lavardin, on remist a en parler à ce temps la. Hier mondict sieur de Lavardin ayant entré au pallays je pris ce temps la pour mettre ma remonstrance. Il fut d'avis d'attendre Monsieur le duc de Chaulnes qui doit estre icy mardy. Je vous envoie Monseigneur une copye de ma remonstrance.

Mon substitud de Nantes¹⁷ me mande que tout n'y est pas en tranquillité¹⁸. Voilla Monseigneur les diligences que j'ay apportées pour le restablissement de toutes choses, et je vous assure que mon fils et moy ne perdrons pas un moment à appliquer nos soins et diligences pour le service de Sa Majesté et pour le restablissement des bureaux appres avoir receu ses ordres et les vostres, je suis avec toute la fidelité, l'attache et la soumission possible

Monseigneur,
votre tres humble et tres obeissant serviteur

Huchet

À Rennes, le 28^e avril 1675».

La révolte du Papier timbré (fig. 2) fait plus que jamais partie du paysage historiographico-mémoriel rennais, les clous de l'Oulipo sur les esplanades Charles de Gaulle et du Champ de Mars en attestent¹⁹. Il n'est pourtant pas question ici de tenter de revenir sur l'importance acquise par cette révolte dans l'esprit public local et régional au cours du second xx^e siècle²⁰, non sans lien sans doute avec le basculement à gauche d'une province qui jusque-là avait sans doute davantage fait des Chouans ses figures

¹⁵ Henry-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, lieutenant-général pour le roi en Bretagne, qui vient tout juste d'arriver à Rennes au moment des faits évoqués.

¹⁶ Sans doute veut-il parler du 19 avril, comme il l'indique dans sa remonstrance du 18 mai suivant, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bb 574.

¹⁷ Autrement dit le procureur du roi auprès du présidial de Nantes.

¹⁸ Après Bordeaux (26-29 mars) et Rennes, Nantes connaît à son tour des émeutes anti-fiscales les 22 et 23 avril.

¹⁹ Selon Jacques Roubaud, les élus ont demandé à l'Oulipo d'intégrer au parcours des clous de l'esplanade cinq dates jugées importantes pour l'histoire de la ville : 1491 (Anne de Bretagne), 1675 (papier timbré), 1720 (incendie), 1899 (Dreyfus) et 1944 (Libération). Voir *Place publique / Rennes*, novembre-décembre 2010, p. 27.

²⁰ Voir dans cette perspective : CROIX, Alain, «La Révolte des Bonnets rouges. De l'histoire à la mémoire», *ArMen*, 2002, 131, p. 2-10.

de référence en matière de révolte²¹. Le propos consiste plutôt ici à tenter de revenir à l'événement lui-même, et sur les sources qui permettent de le connaître.

Le texte ci-dessus transcrit est inédit, et cela étonnera peut-être. En effet, depuis la magnifique campagne documentaire menée il y a plus d'un siècle par l'archiviste Jean Lemoine²², les historiens considèrent que toutes les sources de la révolte sont connues, voire publiées. À tort. C'est l'historien américain William Beik qui, en 1997, et presque sans y prêter attention, a utilisé la lettre que nous publions aujourd'hui²³. Preuve, s'il était besoin, que les archives, même publiques, recèlent encore des trésors à côté

desquels les chercheurs les plus chevronnés peuvent passer, quand bien même d'excellents inventaires sont là pour les aider. À la décharge des devanciers de William Beik, il faut souligner que la lettre de Huchet se trouve dans un fonds inattendu. En effet, alors que la correspondance passive de Colbert – destinataire de la lettre – est notoirement conservée à la Bibliothèque nationale de France dans les «Mélanges Colbert», une petite partie de celle-ci, se trouve classée dans le fonds Clairambault. Il en est ainsi du volume de ce fonds numéroté 796, où, à la page 59, se trouve cette lettre.

Le fonds d'où est tiré ce document a donc été constitué par Pierre Clairambault (1651-1740), «généalogiste des ordres du roi» en 1698, et surtout bibliothécaire au service de Colbert puis du roi, et à ce titre associé à l'éducation des enfants de

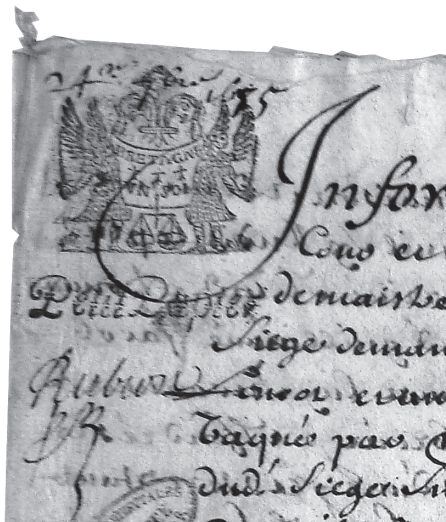


Figure 2 – Exemple de timbre appliqué sur une feuille de «petit papier» en 1675 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2620)

²¹ Processus très bien étudié par Brice Evain, qui montre comment et pourquoi Pontcallec (homme et aristocrate) a été remplacé comme icône de la «rebellité» bretonne par Marion du Faouët (femme et plébéienne) à la faveur des mutations de la Bretagne contemporaine : ce basculement des Chouans aux Bonnets rouges semble présenter des modalités relativement proches, EVAIN, Brice, *Deux héros de Bretagne : le Marquis de Pontcallec et Marion du Faouët. Histoires et mémoires*, dactyl., mémoire de master 2, Gauthier AUBERT (dir.), Rennes 2, 2009.

²² LEMOINE, Jean, «La révolte dite du papier timbré ou des bonnets rouges en Bretagne en 1675», *Annales de Bretagne*, t. XII, 1897, p. 317-359 et 523-550, t. XIII, 1898, p. 180-259, 347-409 et 524-559, 1898-99, t. XIV, p. 109-140, 189-223 et 438-471.

²³ BEIK, William, *Urban protest in seventeenth century : the culture of retribution*, Cambridge, Cambridge UP, 1997, p. 160.

France²⁴. Ainsi placé au cœur de la nébuleuse intellectuelle grâce à laquelle l'État se constituait une documentation polymorphe susceptible de s'assurer le meilleur contrôle possible du royaume²⁵, Clairambault fut en mesure de récupérer une petite partie des volumes de Colbert. Ceci n'empêcha pas son neveu et héritier de chercher à revendre à la Bibliothèque du roi ces papiers qui, comme on le voit ici, pouvaient contenir des archives d'État. Racheté finalement par l'Ordre du Saint-Esprit, le fonds Clairambault, dont le principal intérêt était d'ordre généalogique, fut intégré à la Bibliothèque nationale en 1792.

La grandeur du parquet et le zèle des Huchet

L'auteur de la lettre, procureur général au parlement de Bretagne, n'est pas un novice : âgé de 55 ans, il occupe cette charge depuis 1650, ayant succédé à son père après quelques années de survivance²⁶. Le portrait qu'a dressé de lui en 1663 Colbert de Croissy dans le cadre de l'enquête commanditée par le frère de ce dernier sur les officiers des cours souveraines donne cependant de lui une image peu flatteuse :

«Bon gentilhomme, qui se picque d'obliger tout le monde, mesme les criminels ; d'un genie mediocre ; n'a aucune capacité ni condition ; laisse faire sa charge par une espece de secretaire qui tire tribut de toutes les moindres expeditions quy sont de son office, quoyque toutes celles du parquet doivent estre gratuites. Il est aimé de la noblesse, et aime aussy bien qu'elle la chasse et les exercices quy sont de la profession des armes, de laquelle il se seroit mieux acquitté que de celle qu'il fait, ayant tesmoigné du courage en beaucoup d'occasions²⁷».

Si les dernières lignes trouvent un écho dans la lettre d'avril 1675, le reste, écrit 12 ans plus tôt, doit sans doute être lu avec beaucoup de précautions²⁸. Ainsi peut-on remarquer que Colbert n'a pas entravé une continuité familiale à laquelle Huchet était certainement très attaché : en 1674, en effet, c'est le propre fils d'André, Charles-Marie, qui a été à son tour reçu comme procureur général en survivance²⁹.

²⁴ LAUER, Philippe, *Catalogue des manuscrits de la collection Clairambault / Bibliothèque nationale. Introduction et table alphabétique*, Paris, Ernest Leroux, 1932.

²⁵ SOLL, Jacob, «Entre bibliothèque et agent d'information. Baluze au service de Jean-Baptiste Colbert», dans Jean BOUTIER (dir.), *Étienne Baluze, 1630-1718. Érudition et pouvoirs dans l'Europe classique*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2008, p. 79-91.

²⁶ SAULNIER, Frédéric, *Le Parlement de Bretagne*, Rennes, Plihon, 1909, p. 514.

²⁷ Biblio. nat. France, Mélanges Colbert 7.

²⁸ AUBERT, Gauthier, «L'enquête de Colbert sur les parlementaires les magistrats : une source pour connaître les "hommes du roi" dans les parlements ?», actes du colloque organisé par Le Centre d'études des mondes moderne et contemporain, Pessac, 4-5 mars 2010, dans Caroline LE MAO (dir.), *Hommes et gens du roi dans les parlements de France à l'époque moderne*, Bordeaux, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2011, p. 17-28.

²⁹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1Bb 572, reg. secret, 21 VI 1674.

Or, à y bien regarder, cette lettre, par l'allusion explicite au fils comme agent du bon ordre monarchique au côté du père, vient faire écho à cette décision, en soulignant combien le choix de la continuité familiale était une bonne décision. Huchet ne s'en cache même pas : cette lettre a au moins autant pour but de renseigner Colbert (et à travers lui, le roi) sur le front rebelle que sur la qualité de son action au service de l'autorité royale.

Il faut sans doute ici souligner que cette lettre appartient bon an mal à un *corpus* et au-delà à un genre épistolaire : le rapport post-crise. En effet, ce texte n'est pas le seul à évoquer les faits alors survenus à Rennes : dès le 19 avril, au lendemain de la première grande secousse rebelle que connaît Rennes en 1675, plusieurs personnes se sont précipitées sur leur encrier pour raconter au roi (*via* Colbert, Louvois ou Pomponne) ce qu'ils savent, ou croient savoir. Cet empressement doit être compris comme un ardent désir de montrer son zèle au service du roi, mais peut aussi parfois servir à égratigner l'air de rien tel ou tel personnage ou institution. La relation-témoignage n'est jamais désintéressée, et le choix d'écrire est un geste bien pesé : il faut choisir son moment, et son interlocuteur. Les premières lignes de la lettre ici publiée montrent bien que tout cela n'est pas simple, Huchet se justifiant d'écrire à Colbert avec des explications d'autant plus contournées qu'il ne semble pas avoir été un correspondant très régulier du grand ministre, même s'il n'en est pas à sa première lettre. Après tout, le secrétaire d'État en charge de la Bretagne est Pomponne – à qui il dit bien avoir écrit – et le chef de la justice est d'Aligre, non Colbert. Mais il est vrai que ce dernier, comme contrôleur général des Finances, est au premier chef intéressé par tout ce qui regarde la fiscalité. Devant la gravité de la situation, le procureur général a sans doute jugé qu'écrire à Colbert ne pouvait que lui être utile, pour se justifier et se mettre en avant. Après tout, le désastre rennais est un peu le sien, lui qui est censé être le garant du maintien de l'ordre, et alors que le pouvoir considère qu'en la matière, la meilleure chose à faire consiste à tuer la bête immonde de la sédition dans l'œuf. D'ailleurs, le 3 avril, Rennes avait déjà connu quelques menues agitations et Huchet avait aussitôt écrit au duc de Chaulnes – qui en avait aussitôt fait part à Colbert – pour dire qu'il avait la situation bien en mains. Cette fois, Huchet saute l'étape constituée par le gouverneur, sans doute car au moment où il écrit, ce dernier s'apprête à entrer dans Rennes : on comprend bien alors que c'est le roi qu'il cherche à atteindre. Même s'il n'a pas lu les *Mémoires pour l'instruction du Dauphin* dans lesquels Louis XIV déclarait à son fils au sujet des magistrats que ceux qui le servaient bien ne seront pas oubliés «dans la distribution des emplois et des bénéfices³⁰», le procureur général rennais a à l'évidence bien saisi que les bons magistrats ont tout à espérer d'une conduite exemplaire, mais encore faut-il que celle-ci soit connue du Maître.

³⁰ *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, Paris, Tallandier, 2007, p. 83.

La mise en scène du magistrat par lui-même est particulièrement nette quand il cherche à parer à d'éventuelles critiques : ainsi Huchet croit-il bon de préciser que s'il n'était pas là le 18 avril, ce n'est pas, à la différence de tant d'autres notables car il goûtait aux charmes du printemps dans la campagne, mais parce qu'il était à Saint-Malo pour prévenir une révolte dans cette ville gorgée de Terre-Neuvas, qui boivent autant qu'ils fument et chiquent en attendant d'embarquer, transformant quelques jours durant la cité morutière en un véritable volcan. Chacun, en lisant Huchet, aura compris le message : il n'y a pas eu de révolte du tabac, du papier timbré ou de ce que l'on veut dans la dangereuse cité portuaire, où il était, mais il y en eu une dans la capitale réputée plus paisible de la Bretagne où il n'était pas. Le propos est cependant risqué car dès lors son fils pourrait apparaître en cause, mais son relatif isolement lui tient lieu d'excuse. Et avoir arrêté la tempête durant trois heures est déjà en soit une belle performance. Mais une autre question pourrait alors surgir dans l'esprit de Colbert à la lecture d'une telle missive : où est passé le premier président ? Tout en se plaçant sous l'autorité de ce dernier au début de la lettre, on remarquera que le chef de cour apparaît ici comme un quasi boutefeu (c'est en sortant de chez lui que la canaille s'en prend au bureau du tabac...), puis tend à disparaître du propos. Faut-il voir là quelque obscur et silencieux règlement de compte ?

En contrepoint, Huchet a beau jeu d'insister sur le fait qu'il est, lui, un homme énergique. Oubliant quasiment le premier président, n'insistant pas particulièrement sur le rôle actif joué dans la répression de l'émeute par Coëtlogon-fils, négligeant assez largement le pouvoir municipal, le procureur général se pose en premier garant du bon ordre monarchique³¹. Seule la noblesse semble trouver grâce à ses yeux, ceci faisant écho à ce que Colbert de Croissy disait de lui quelques années plus tôt. Quant au Parlement, il apparaît moins entreprenant qu'il ne le souhaiterait. Dans une lettre qui se trouve dans le même fonds Clairambault, envoyée le 19 avril par le président de Montigny, on mesure, en lisant ce qu'il dit de l'assemblée parlementaire du 19, que cette prudence des magistrats pouvait être présentée sans honte au grand ministre comme un gage de l'esprit de responsabilité :

«Avant que nous ayons desarmé du palais, on nous est venu donner avis que quelques mutins s'estans attroupez hors la ville venoient de piller quelques petits bureaux qui avoient esté établis dans nos fauxbourgs pour la perception des mesmes droits ; mais comme la chose est de peu de consequence et qu'il seroit difficile dy donner ordre sans commettre la sureté de la ville dont on a jugé à propos de tenir les portes fermées pour quelques temps, attendu que nos fauxbourgs regorgent particulièrement de cette canaille

³¹ Notons que Coëtlogon-fils a de son côté écrit à Louvois, et s'attribue le beau rôle dans l'affaire. La communauté de ville a pour sa part écrit à Pomponne et Chaulnes une relation de l'affaire récemment découverte qui n'est pas à son désavantage. Notons que jusqu'ici, la version de Coëtlogon-fils était considérée comme la principale source pour connaître les événements survenus le 18 avril. On ne sera donc pas surpris d'apprendre que la plupart des récits historiques de l'affaire donnent un rôle clef au gouverneur.

qui est seule cause de tout le desordre, on n'a pas estimé que cela meritoit de s'esmouvoir. Ce qui est le plus à craindre c'est que la contagion du mauvais exemple n'infecte les autres communautez de la province, surtout celles de Nantes et de Saint Malo qui sont les plus nombreuses».

Cette insistance sur les remontrances soumises au Parlement en vue du rétablissement de l'ordre monarchique – et qui, soit dit en passant, ne concerne pas le rétablissement du temple ruiné – prend un sens plus inattendu quand on lit sous la plume du magistrat que celui-ci a trouvé dans le marquis de Lavardin un être plus prudent que ce qu'il aurait peut-être souhaité. Alors que l'historiographie, sur la foi des écrits postérieurs du duc de Chaulnes, et inspirée par toute une histoire qui va de la Chambre saint Louis de 1648 à la Journée des bricoles de 1789, tend à voir la prudence parlementaire de 1675 au mieux comme un signe de complicité tacite face à l'émeute, le témoignage en forme de plaidoyer *pro domo* de Huchet expose une autre version, que l'on est d'autant plus enclin à suivre que les archives du parquet gardent la trace de ce volontarisme face aux troubles. À ce stade de la révolte, la lettre de Huchet vient montrer qu'un parlementaire comme lui, membre de ce qui est en train de devenir une des principales dynasties de sang bleu de la robe bretonne, est tout à fait en phase avec la politique royale, et se pose en défenseur zélé de l'État de finances, tandis qu'un soldat proche du roi comme Lavardin apparaît bien plus timoré. Voilà qui nous conduit à envisager cette lettre non plus seulement pour ce qu'elle nous apprend de Huchet et à travers lui de la circulation de l'information au sein de l'État royal, mais bien comme une source utilisable pour affiner nos connaissances sur les violences commises à Rennes entre le 18 et le 25 avril 1675.

Au delà du discours, retrouver la révolte et sa répression

Tout n'est pas que discours et cette lettre permet aussi d'entrer un peu plus dans l'intimité de la révolte. Certes, Huchet était absent l'essentiel de la journée du 18, mais il a collecté des informations, sans doute un grand nombre lui venant de son fils. Parmi les éléments qui retiennent l'attention, il y a l'image d'un peuple qui agit sans arme, ce que les autres sources confirment pour l'essentiel. Ainsi l'attaque du bureau du tabac, sur le Champ-Jacquet, est-elle faite à coup de pierres ramassées sur place. Mais à aucun moment dans la journée, la révolte ne semble ensuite être armée, voire, comme à Bordeaux quelques semaines plus tôt, avoir revêtu les habits de la milice bourgeoise.

Cette absence d'armes est un indice que la révolte est sans doute, comme Huchet et les autres scripteurs d'ailleurs se plaisent à le souligner, fondamentalement populaire, voire même concerne d'abord les éléments les plus modestes et les moins

intégrés à la cité, c'est-à-dire en particulier les migrants agglutinés dans les faubourgs et les bas-quartiers. On objectera qu'il est fréquent que les discours sur la révolte reportent la responsabilité sur la «lie du peuple», et ferment les yeux, au nom des impératifs de cohésion civique, sur tout un monde de l'échoppe et de la boutique qui est traditionnellement prompt à se dresser contre l'impôt. Mais sommes-nous ici, au commencement tout du moins, dans une révolte anti-fiscale, ou totalement anti-fiscale ? On le sait, le tabac est un coupe-faim important pour les plus modestes et nous sommes alors au printemps, temps de la soudure et de fréquentes émeutes de la faim, le plus souvent orientées vers la demande d'accès au marché des grains, mais qui a très bien pu dans le cas présent se reporter vers le tabac. Or, les émeutes de la faim sont plutôt le fait des plus misérables³², que l'on suppose particulièrement nombreux à Rennes. En effet, on sait que celle-ci est alors une ville de près de 50 000 habitants, ce qui la place au niveau de Bordeaux et devant Nantes, sans avoir les fonctions commerciales de ces dernières³³. Rennes attire à elle sans doute le trop-plein des campagnes de «l'âge d'or», mais ces pauvres hères n'ont sans doute pas ici les possibilités d'emplois peu ou prou intégrateurs qu'offrent des villes portuaires. Dans une lettre au même Colbert conservée dans le même fonds Clairambault, le président de Montigny dit d'ailleurs, employant une métaphore un peu brutale que «cette ville est toujours fort remplie [de populace et de gens sans aveu] pour estre comme l'egoust des quatre provinces voisines». Dans ces conditions, la question alimentaire y est sans doute préoccupante.

L'idée qu'il puisse exister alors une tension sur le sujet est renforcée par le fait que Huchet signale une rumeur selon laquelle les «bleds» vont être taxés. Pour autant, les frontières de l'émeute ne sont pas simples à dessiner : ces rumeurs sont colportées par des placards, ce qui signifie que les agitateurs maîtrisent au moins sommairement l'écrit. Il en va d'ailleurs de même de l'opération qui vise à attaquer le temple protestant. Quant aux autres cibles que le bureau du tabac frappées le 18 avril, que ce soit le contrôle, le papier timbré et les devoirs, elles nous renvoient bel et bien à une révolte dont, là, pour le coup, la dimension anti-fiscale est évidente. Or on sait que dans ce cas, la révolte est plutôt celle de gens qui se situent au-dessus du monde misérable, et on peut supposer, au vu de la nature des cibles, que les robins n'ont pas été étrangers à ces attaques et pillages. Reconnaissons-le : la lettre de Huchet ne nous permet guère d'avancer sur cette question, sauf à revenir sur un détail... et risquer une interprétation frisant l'histoire virtuelle. En indiquant, non sans arrière-pensées comme on l'a vu, qu'il faisait beau le 18 avril, et que les notables du lieu

³² NICOLAS, Jean, *La rébellion française. : mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Seuil, 2002, p. 268.

³³ CROIX, Alain, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, 2 vol., Paris, Maloine, 1981, t. 1, p. 144-146 ;
LEBRUN, François, «L'évolution de la population de Rennes au XVII^e siècle», *Annales de Bretagne*, 1986, p. 249-255.

étaient du coup partis prendre l'air, Huchet nous met peut-être sur une piste. Nous sommes en effet dans la semaine qui suit le dimanche de Pâques, c'est-à-dire que du Parlement au collège en passant par l'hôtel de ville, c'est le temps des vacances. On peut facilement imaginer que bien des gens se trouvent donc dehors, traînent dans les rues, et que des artisans, des apprentis, des jeunes clercs, des collégiens – dont on sait la capacité à créer du trouble – ont pu facilement s'enrôler dans la révolte née d'une tension sur le marché du tabac dans le monde des plus modestes.

Par ailleurs, la lettre de Huchet apporte du neuf sur plusieurs points relatifs aux événements des jours suivant la grande émeute du 18 avril. En premier lieu, elle montre, comme la lettre de Montigny déjà citée, que dans les heures et jours qui ont suivi le 18 avril, la situation est restée troublée. La missive permet donc de corriger ce que nous pouvons raconter sur la foi de la lettre envoyée le 19 avril par Coëtlogon-fils à Louvois, dans laquelle celui-ci insiste sur une situation parfaitement sous contrôle après l'assaut donné par quelques notables à sa suite. D'autre part, Huchet apporte des renseignements inédits sur les circonstances qui ont conduit à l'incendie du temple protestant de Cleunay. Outre la négligence des autorités – qui est aussi la sienne –, on peut remarquer que Huchet ne fait pas le lien entre révolte antifiscale et haine des huguenots. Or les historiens, instruits par le témoignage du fils de l'ancien alloué Cormier de La Courneuve, considèrent que les huguenots n'ont pas été visés en tant que tels, mais parce qu'ils auraient été employés dans les fermes³⁴. Aussi, à lire Huchet, les violences anti-protestantes seraient-elles un fait autonome, ceci pouvant accréditer l'idée que nous sommes ici face à une queue de comète des «fureurs sacrales» du xvi^e siècle³⁵.

La lettre renseigne aussi sur le caractère finalement assez démuné des autorités face aux mouvements de foule, ce qui vient se connecter à la prudence évoquée plus haut. La première réaction, le 18 avril, est de tenter une médiation par la parole, ce qui semble être toujours le cas lors de pareilles affaires. Cette opération visant à enrayer par le verbe la constitution en corps politique dangereux d'un agrégat d'individus en colère échoue finalement, mais a eu le mérite de permettre de gagner un temps précieux à la mise sur pied d'une force de répression qui fit, à lire Huchet, un véritable carnage. Au vrai, son évaluation du nombre de victimes est conforme aux autres récits, se situant néanmoins dans les estimations hautes, que l'on trouve en général sous la plume de ceux qui écrivent au pouvoir royal, quand les écrits du for privé donnent des chiffres plus réduits. On comprend aisément pourquoi : les autorités locales ont à cœur de montrer que si elles n'ont pu empêcher l'émeute

³⁴ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1637.

³⁵ Question soulevée en particulier par CARLUER, Jean-Yves, «L'affaire de La Roche-Giffart (1659-1661) ou les dernières "fureurs" sacrales en Bretagne ?», dans Jean-Christophe CASSARD (dir.), *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours. Mélanges Jean Tanguy*, Brest, université de Bretagne occidentale/Association des amis de J. Tanguy, 1996, p. 241-252.

d'exister, elles n'en n'ont pas moins réagi avec une vigueur extrême. Pour autant, on l'a vu, ceci n'empêche pas, le lendemain, les troubles de perdurer, et les autorités de jouer la prudence, sans doute instruites par les événements bordelais de la fin mars. Là, sur les bords de la Garonne, les émeutiers dressés contre à peu près les mêmes taxes qu'à Rennes, ont, au cours d'une émeute qui a duré trois jours, assiégé le Parlement, pris en otage des parlementaires, obtenus d'eux un arrêt humiliant et même tué un membre de l'auguste cour. De quoi faire réfléchir.

Lors de l'affaire du temple, on retrouve certains des éléments observés le 18 : imprévoyance des autorités sur fond, ici, de possible dédain pour les protestants ; lenteur de la mobilisation ; vigueur de l'intervention, mais cette fois-ci, qui se solde par un résultat bien médiocre. À cela s'ajoute le fait, à peine évoqué par Huchet, que le peuple et les écoliers réclament les prisonniers et qu'on fut bien soulagé de voir qu'en relâchant le jeune collégien, la menace d'une sédition visant à l'ouverture de la prison s'éloignait. Cette présentation euphémisée de ce qu'on sait par d'autres sources avoir été un moment délicat pour le Parlement, menacé d'incendie³⁶, rejoint un détail du récit de la précédente journée d'émeute : au sujet de celle-ci, Huchet omet de signaler à Colbert que le pillage du papier timbré s'est fait au palais du Parlement lui-même. On retrouve cette déterritorialisation de l'événement sous la plume du président de Montigny, comme si pour ces magistrats, avouer que leur magnifique palais flambant neuf avait été souillé par la populace en colère était une chose difficile.

Cette lettre de Huchet permet donc de préciser plusieurs points sur les émeutes rennaises d'avril 1675. Elle permet également de corriger l'image que les historiens ont eue de la répression, largement inspirée par la lettre martiale de Coëtlogon-fils à Louvois, dans laquelle celui-ci, bien évidemment, s'attribuait le beau rôle de briseur d'émeute. On a montré ailleurs, en prenant là aussi appui sur un document inédit, que la communauté de ville avait elle aussi cherché à s'attribuer un mérite décisif³⁷. Aujourd'hui, c'est le point de vue d'un parlementaire qui est donné, permettant d'affiner, mais aussi de complexifier encore un plus l'approche des événements. Cette lettre de Huchet ne vient cependant pas donner le point de vue *du* Parlement, mais seulement *d'un* parlementaire, aussi représentatif sociologiquement – un «gentilhomme magistrat» – qu'unique en son genre puisqu'il est *le* procureur général du roi, le représentant par excellence de Sa Majesté dans la cour. Aussi, en prenant la posture du gardien sourcilieux des droits du roi est-il tout à fait dans son rôle, et sans doute l'est-il d'autant plus ici, sur le papier, qu'il accentue le trait pour des raisons qu'on a vues. Huchet se présente, et c'est bien légitime, avec le visage

³⁶ D'après le propos du premier président consigné dans le registre secret, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Bb 574.

³⁷ AUBERT, Gauthier, «Une municipalité pour temps de crise ? Rennes, 1675», dans les actes du colloque *Le pouvoir municipal*, organisé par les Archives de Rennes en 2010, à paraître.

attendu du parfait magistrat en action. Par l'évocation de la mission menée à Saint-Malo, il nous permet enfin, malgré lui, de nous poser une question : Saint-Malo n'a pas, ou peu, bougé en 1675, alors que Rennes a connu plusieurs secousses de grande ampleur et que Nantes, de son côté, a connu une situation intermédiaire. Alors que les trois villes subissaient le même assaut fiscal de la part d'une monarchie engagée dans une guerre plus longue que prévue, on peut se demander pourquoi il y eut ici quelque chose plutôt que rien, ou plutôt que peu. Les cibles des émeutiers, érigées par les historiens parfois un peu rapidement en cause des révoltes, ne doivent pas occulter qu'un soulèvement est d'abord un engrenage, fruit d'une alchimie complexe que seul le patient croisement et la lourde critique des sources variées peut permettre d'espérer comprendre.

Gauthier AUBERT
université de Rennes 2
centre de recherches historiques de l'Ouest (CERHIO, UMR 6558)

